

Réseutez dans l'inspirant décor de la Galerie Gora

Devenez, vous aussi, créateur d'affaires

Mardi 14 septembre 2010
de 17 h 30 à 19 h 30

Galerie Gora
279, Sherbrooke, ouest
Place-des-Arts

Coordonnées

Numéro de membre * _____ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

M. Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Pour que votre nom et ceux de vos invités, le cas échéant, apparaissent dans la liste des participants qui sera remise à toutes les personnes présentes, vous devez vous inscrire au moins **deux jours ouvrables avant** l'activité.

Nom des invités (s'il y a lieu) :

Nom Fonction Entreprise

Nom Fonction Entreprise

Nom Fonction Entreprise

Nom..... Fonction Entreprise

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

Courriel Ami / Collègue Courrier Web Journaux
 Sollicitation téléphonique Autre

Coût

Membres :

..... Billet(s) à 30 \$ + TPS + TVQ = 33,86 \$

..... Table(s) de 10 à 0 \$ + TPS + TVQ = 0 \$

Non-membres :

..... Billet(s) à 60 \$ + TPS + TVQ = 67,72 \$

..... Table(s) de 10 à 0 \$ + TPS + TVQ = 0 \$

Paie ment

American Express Diners Club International MasterCard Visa Chèque*

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Numéro de la carte

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte

Signature

*Tout achat de 200 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514 871-4000, poste 4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmq.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.